

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 12 septembre 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 6 septembre 2023

Date d'affichage

Le 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaients présents (suppléants votants) :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Etaients présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET, Patrick MAHO.

Secrétaire de séance : Patrick BET

**D2023\_09\_24 SIGNATURE DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LOMBEZ-SAMATAN**

Le président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, le dispositif Bourg-Centre.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, le nouveau contrat deuxième génération de contrat bourg-centre a été validé en comité de pilotage du 12 septembre 2023 sur les communes de Lombez-Samatan.

Le président propose à l'assemblée la validation des projets bourg centre afin de les intégrer au dispositif bourg-centre de la Région Occitanie.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **d'approuver** le projet bourg-centre de Lombez-Samatan afin de l'intégrer au dispositif bourg-centre de la Région Occitanie.

- **d'autoriser** le président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré le 12 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 14 septembre 2023*

**Le Président,  
Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 12 septembre 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
Le 6 septembre 2023  
Date d'affichage  
Le 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents (suppléants votants) :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET, Patrick MAHO.

Secrétaire de séance : Patrick BET

**D2023\_09\_25**

**CANDIDATURE COMMUNE PAYS PORTES DE GASCOGNE / PAYS GARONNE**  
**QUERCY GASCOGNE AU DISPOSITIF TERRITOIRE INDUSTRIE**

Labellisé « Territoires d'industrie » sur le territoire interdépartemental avec le PETR Garonne Quercy Gascogne en 2019, l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Le périmètre interdépartemental Gers/Tarn et Garonne concerne 11 Communautés de communes (dont les 6 de notre PETR) et plus de 200 000 habitants. L'industrie y représente 24% des emplois (contre 15% en Occitanie en 2019). Ce territoire d'industrie a été sélectionné autour d'une coopération autour de 2 filières phares : l'aéronautique et l'agro-alimentaire. De plus, le territoire a été lauréat en 2022 de l'AMI Rebond industriel avec un accompagnement du bureau d'étude EY.

**Le président rappelle** qu'une seconde phase du programme territoire d'industrie a été lancée. Pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale des entreprises, la seconde phase de Territoires d'industrie refond la carte du programme et l'offre d'accompagnement en conservant un esprit de travail transversal et partenarial entre les autorités publiques et les entreprises.

**Il rappelle** la plus-value économique du premier dispositif bureau syndical de déposer une candidature commune in PETR Garonne Quercy Gascogne sur la seconde phase de territoire d'industrie. La candidature sera déposée avec le Pays Portes de Gascogne comme chef de file.

Au regard des arguments présentés et de l'appel à la candidature de l'ANCT sur le dispositif Territoire d'industrie, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE** à l'unanimité,

- **D'approuver** la candidature commune avec le Pays Garonne Quercy Gascogne dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie.
- **D'autoriser** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 12 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 30 novembre 2023*

**Le Président,**  
**Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 12 septembre 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 6 septembre 2023

Date d'affichage

Le 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents (suppléants votants) :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET, Patrick MAHO.

Secrétaire de séance : Patrick BET

**D2023\_09\_27**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION EAC (Education Artistique et Culturelle)**

Le président expose qu'en date du 30 novembre 2021, le PETR Pays Portes de Gascogne a validé la convention EAC avec la DRAC.

A ce titre, une chargée de mission a été depuis recrutée pour assurer la mise en œuvre de la prestation d'éducation artistique et culturelle.

Aussi, les modalités de la convention ont évolué avec la présence d'un nouveau signataire de la convention, le conseil départemental.

Également, une période de validation est désormais de 2023 à 2026.

Au regard de la non signature de la convention et de l'évolution d'application de celle-ci, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer :

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité**

- **De valider** les modifications de la convention EAC (Education Artistique et Culturelle) de la DRAC.
- **D'autoriser** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 12 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 14 septembre 2023*

**Le Président,  
Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du mardi 12 Septembre 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 6 septembre 2023

Date d'affichage

Le 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaients présents (suppléants votants) :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Etaients présent (suppléants non votants) :

Alain BERTHET, Patrick MAHO.

Secrétaire de séance : Patrick BET

**D2023\_09\_28 MODIFICATION DE LA FACTURATION DES PAGES DANS L'AGENDA CULTUREL « L'ARROSOIR » ET TARIFS APPLIQUES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2022\_10\_41 en date du 12 octobre 2022 actant la facturation de pages dans l'agenda culturel « l'arrosoir »,

**VU** l'erreur matérielle sur les montants appliqués inscrites à cette délibération,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les tarifs,

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de proposer aux diffuseurs les nouveaux tarifs suivants :

- une demi page au tarif de 150 euros
- une page entière au tarif de 250 euros

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
L'exposé entendu,  
Après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le

ID : 032-200048593-20230912-D2023\_09\_28-DE

S<sup>2</sup>LO

**DECIDE, à l'unanimité**

- **D'autoriser** le PETR Pays Portes de Gascogne à facturer la vente de pages dans l'agenda culturel « l'Arrosoir » au tarif présenté ci-dessus et d'émettre les titres de recettes correspondant.

*Fait et délibéré le 12 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 14 septembre 2023*

**Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 12 septembre 2023**

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 6 septembre 2023

Date d'affichage

Le 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents (suppléants votants) :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Etaient présents (suppléants non votants) :

Alain BERTHET, Patrick MAHO

Secrétaire de séance : Patrick BET

**D2023\_09\_26 CANDIDATURE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le président explique que cette démarche d'adaptation aux changements climatiques s'inscrit pleinement dans l'action déjà entamée dans le contrat d'objectif territorial (COT) et constitue une action préconisée à ce titre.

Il rappelle que le Pays Portes de Gascogne, comme de nombreuses autres régions, est confronté à des enjeux importants liés à l'adaptation au changement climatique et des défis à relever concernant la gestion de l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la biodiversité et les écosystèmes, les événements extrêmes à venir, touchant l'intégralité de la société.

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé en 2018 lors de la réalisation des PCAET met en évidence les défis majeurs auxquels le territoire est confronté.

Il semble essentiel de prendre des mesures d'adaptation et de résilience pour atténuer les impacts du changement climatique et protéger notre territoire et ses ressources naturelles. En investissant dans des stratégies d'adaptation efficaces, nous pourrions renforcer la résilience de notre territoire face aux défis du changement climatique et assurer un avenir durable pour les générations futures.

Au regard des arguments présentés et de l'appel à projet lancé par l'ADEME sur cette thématique, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer :

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**  
**L'exposé entendu,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**, à l'unanimité

- **De formaliser la volonté du PETR d'inscrire** durablement son action dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques.
- **De se porter candidat** à l'appel à manifestation portant sur une démarche d'adaptation aux changements climatiques.
- **D'autoriser** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 12 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme et rendu  
exécutoire après dépôt en Préfecture*

*Le 14 septembre 2023*

**Le Président,**  
**Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**

